



POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI ?

- Pour anticiper le départ à la retraite d'un de vos agents ;
- Pour amorcer le recrutement d'un nouveau collaborateur tout en le formant préalablement à vos pratiques ;
- Pour développer les compétences managériales d'un de vos agents ;
- Pour aider un de vos administrés dans son projet professionnel ;
- Parce que vous avez reçu un stagiaire ou un agent en contrat aidé et que vous souhaitez poursuivre sa formation et son accompagnement.

Focus Apprentissage et Handicap : quelles particularités ?

- ★ La limite d'âge ne s'applique pas. Vous pouvez accueillir un apprenti en situation de handicap de tout âge.
- ★ Un coût très réduit à votre charge : la sollicitation du FIPHFP vous permet d'accueillir un apprenti avec un financement jusqu'à 80% du salaire.



Lien vers le catalogue des aides FIPHFP

Le saviez-vous ?
Le FIPHFP vous soutient financièrement dans l'accueil d'un apprenti en situation de handicap:

Côté employeur :

- 80% du salaire pris en charge;
- 4000€ de prime d'insertion ;
- 10 000€ max. pour les frais de formation;
- Formation du tuteur, et prise en charge partielle de sa rémunération;
- Accompagnement externe si nécessaire.

Côté apprenti :

- **Prime pour l'apprenti ;**
- **Si nécessaire:**
 - **Aménagement du poste ;**
 - **Financement équipement de compensation du handicap ;**
 - **Aide aux déplacements ;**
 - **Accompagnement socio-pédagogique.**